



communiqué

Date

Le 28 juin 1989

N^o 156

Pour publication

LE CANADA RENFORCE L'INTERDICTION DES CONTACTS SPORTIFS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

Ottawa--Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Jean Charest, ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) ont annoncé aujourd'hui l'adoption d'une politique plus rigoureuse en ce qui concerne les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Les nouvelles mesures, qui entrent immédiatement en vigueur, étendent l'interdiction à tous les contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains, qu'ils prennent place au Canada, en Afrique du Sud ou dans un pays tiers. La politique révisée est donc la suivante :

- Outre les athlètes amateurs représentant leur pays soit en équipe soit individuellement, l'interdiction vise désormais la totalité des sportifs et des officiels, y compris les professionnels;
- On attend par conséquent des organisations sportives canadiennes qu'elles déclinent toute invitation à participer dans un pays tiers à un événement sportif auquel prennent part des Sud-Africains ou qu'elles s'en retirent, ou encore qu'elles émettent une protestation, et qu'elles dissuadent leurs membres de participer à de tels événements;
- Il est demandé aux organisations sportives canadiennes de suspendre les athlètes et les officiels relevant de leur autorité qui participent à des événements sportifs en Afrique du Sud, et d'inviter instamment leur fédération internationale à prendre des mesures analogues;

.../2